

durant notre bon plaisir et votre résidence actuelle dans notre dite Province : Ensemble, avec tous les droits, pouvoirs, autorités, profits, et émolumens qui appartiennent, ou qui de droit devroient appartenir au dit Office et Charge de Greffier du dit Conseil Spécial.

EN TEMOIGNAGE de quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et y avons fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du *Bas-Canada*.

TEMOIN Notre Fidèle et Bien-Aimé Sir JOHN COLBORNE, Chevalier Grand' Croix du Très-Honorable Ordre Militaire du Bain, et de l'Ordre Royal Guelfique de Hanovre, Lieutenant Général et Commandant de Nos Forces dans les Provinces du *Bas-Canada* et *Haut-Canada*, et Administrateur du Gouvernement de la dite Province du *Bas-Canada*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité de *Montréal*, dans Notre dite Province du *Bas-Canada*, le Douzième jour d'Avril, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent trente-huit, et dans la première année de Notre Règne

J. C.

D. DALY,

Secrétaire.

FIAT.

Enregistrée dans le Bureau du Secrétaire, à *Québec*, le 12e. Avril, 1838, dans le Quinzième Régistre des Lettres Patentes et Commissions.

D. DALY,
Reg.

Commission nommant *George B. Faribault*, Ecuyer, pour être Assistant-Greffier du Conseil Spécial.

PROVINCE DU }
BAS-CANADA. }

J. COLBORNE.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Protectrice de la Foi.